

Constitution

“

Préambule

Nous, les citoyens de la ville de Los Santos, animés par notre désir de prospérité, de justice et de bien-être pour tous les habitants, établissons cette Constitution pour guider notre gouvernance locale et promouvoir une communauté inclusive, innovante et durable.

Article 1 : Structure du Gouvernement

Section 1 : Le Gouvernement de la ville de Los Santos sera constitué d'un Gouverneur / Vice-Gouverneur, eux seuls sont aptes à prendre les décisions nécessaires pour le bien des habitants de San Andreas.

Article 2 : Pouvoirs et Responsabilités du Gouverneur

Section 1 : Le Gouverneur sera le chef exécutif de la ville et aura le pouvoir de mettre en œuvre les politiques.

Article 3 : Pouvoirs et Responsabilités du Gouvernement

Section 1 : Le Gouvernement aura également le pouvoir de contrôler le budget de la ville, d'approuver les dépenses et les impôts, et de superviser les activités / événements de la ville

Article 4 : Administration Gouvernementale

Section 1 : Le Gouvernement est responsable de toutes les entreprises et services publics de la ville ainsi que de la gestion des parcs et des loisirs.

Article 5 : Participation Citoyenne

Section 1 : La participation citoyenne sera encouragée à tous les niveaux de gouvernement municipal, par le biais de réunions publiques, de forums communautaires,

de pétitions et d'autres moyens de consultation.

Article 6 : Justice Sociale et Égalité

Section 1 : La ville de Los Santos s'engage à promouvoir la justice sociale, l'égalité des chances et la diversité, en luttant contre la discrimination, la pauvreté et les inégalités.

Section 2 : La ville de Los Santos protégera les droits civils, les droits des travailleurs et les droits des immigrants, et offrira un accès équitable aux services publics et aux opportunités économiques.

Article 7 : Développement Durable

Section 1 : La ville de Los Santos s'engage à promouvoir le développement durable, la protection de l'environnement, et la lutte contre le changement climatique, en adoptant des politiques et des programmes visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à préserver les ressources naturelles et à promouvoir les énergies renouvelables.

Article 8 : Transparence et Responsabilité

Section 1 : La ville de Los Santos sera transparente dans ses opérations et ses décisions, en fournissant un accès public aux informations gouvernementales, en garantissant la divulgation des conflits d'intérêts et en rendant compte de manière régulière aux citoyens sur ses actions et ses résultats.

Article 9 : Suprématie de la Constitution

Section 1 : La présente Constitution sera la loi suprême de la ville de Los Santos, et toutes les lois, ordonnances et politiques adoptées par les autorités devront être conformes à ses dispositions.